

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDES DE
SUBVENTIONS DANS LE
CADRE DU FONDS
DÉPARTEMENTAL DES
INVESTISSEMENTS
STRUCTURANTS - 52ÈME
TRANCHE**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

D_2024_0234

Avec les accords franco-suisses, il est attribué une compensation financière aux Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie qui supportent des charges publiques générées par leurs habitants travaillant à Genève ; ces derniers apportant d'importantes ressources à l'économie genevoise. Dans le cadre de la répartition de cette compensation financière genevoise, les EPCI et les communes peuvent élargir à deux dotations : le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité et le Fonds Départemental des Investissements Structurants (FDIS).

Dans le cadre de la procédure de sollicitation des subventions au titre du Fonds Départemental des Investissements Structurants – 52ème tranche, Annemasse Agglo propose d'inscrire plusieurs projets :

Opération	Dépenses éligibles en € HT	Montant FDIS déjà octroyé sur des tranches antérieures	Montant total de subvention à demander au titre du FDIS, toutes tranches confondues	Subvention demandée au titre du FDIS	Taux
Tramway - Phase 2	48 387 936 €	7 200 140,37 €	16 413 499,09 €	5 164 436,00 €	33,92 %
P+R Terminus Tramway (Aubrac)	8 575 566 €	2 046 536,02 €	3 767 033,00 €	1 720 496,98 €	43,93 %
Construction d'un gymnase à Vétraz-Monthoux	14 696 062 €	4 051 510,25 €	6 368 031,00 €	2 316 520,75 €	43,33 %
Aménagement d'un TCSP Gare-Bonne-Hôpital de Findrol	20 053 641 €	266 000,00 €	6 401 820,86 €	800 837,93 €	31,92 %
Totaux	91 713 205 €	13 564 186,64 €	32 950 383,95 €	10 002 291,66 €	30,36 %

L'ensemble de ces projets, les plans de financement et les échéanciers font l'objet de fiches jointes en annexe.

Il est précisé que pour les projets pluriannuels, les fiches sont actualisées chaque année sur la base des marchés passés et des engagements pris par les différents partenaires financiers.

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER auprès du Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie les subventions au titre du Fonds Départemental des Investissements Structurants – 52ème tranche,

DE SIGNER lui-même ou son représentant toute convention de financement et de partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

NOM DE L'OPERATION: Construction d'un gymnase à Vétraz-Monthoux

NATURE DU PROJET (mobilité, éducation, sport, culture, autre...)	Education / Sport
MAITRE D'OUVRAGE	Annemasse Agglo
INTERLOCUTEUR TECHNIQUE	Direction/Service/Nom/Prénom : Direction générale / Service politiques partenariales / ALVIN-BESSON Anaïs Ligne directe: 04.50.87.83.00 - 2271 Email: Anaïs.ALVIN-BESSON@annemasse-agglo.fr

PRESENTATION DE L'OPERATION : Le projet de construction de gymnase porté par Annemasse Agglo, dans le cadre d'équipements associés au futur collège (MOA - CD74), sur la commune de Vétraz- Monthoux, va bientôt voir ses travaux commencés. Cet équipement servira les besoins des collégiens mais également des associations locales. Ce bâtiment, indispensable au bon fonctionnement de l'établissement scolaire est caractérisé par une conception environnementale ambitieuse (performance E3C1), en cohérence avec les défis climatiques et sociétaux de notre époque. Il sera en mesure d'accueillir plus de 800 collégiens dès la rentrée scolaire 2025. Cet équipement sportif, situé sur deux étages, se compose d'une grande salle de sport de 1 268m², accueillant des terrains de badminton (terrain de niveau national), de basket- ball ainsi que des terrains de handball et de volley de niveau départemental. Une salle d'escalade de 180m² ainsi que des vestiaires et bureaux sont prévus au rez-de-chaussée. Le second étage accueille, quant à lui, les 336m² de tribunes, avec 240 places assises dont 6 places PMR. Une salle annexe de 300m² pour des activités sportives diverses est également programmée (activités artistiques, gymniques ou acrosportives, arts martiaux et tennis de table).

DEPENSES	MONTANT
POSTES DE DEPENSES	
Etudes	1 050 000,00 €
Foncier	4 261 062,00 €
Taxes, branchements, frais divers	85 000,00 €
Travaux	9 300 000,00 €
TOTAL HT	14 696 062,00 €
TOTAL TTC	17 635 274,40 €

RECETTES ENVISAGEES	MONTANT	TAUX D'INTERVENTION
FINANCEURS + DISPOSITIF		
CD74 - CDAS (pour travaux prépas)	360 000,00 €	2,45%
CD74 - Foncier gymnase	600 000,00 €	4,08%
CD74 - Convention cadre et de financement pour la réalisation du collège de Vétraz-Monthoux	1 000 000,00 €	6,80%
CD74 (FDIS)	6 368 031,00 €	43,33%
ETAT (AFITF + agence de l'eau)		
REGION		
AUTRES - Confédération Suisse - PA4		
AUTOFINANCEMENT	6 368 031,00 €	43,33%
TOTAL HT	14 696 062,00 €	100,00%

ECHÉANCIER PREVISIONNEL	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
MONTANT ESTIMATIF DES DEPENSES			4 955 008,14 €	3 182 841,82 €	5 544 000,00 €	966 212,04 €	48 000,00 €	
ECHÉANCIER FDIS		FDIS 2022 - 50ème tranche & tranches précédentes (montant voté)	FDIS 2023 - 51ème tranche (vote janvier 24)	FDIS 2024 - 52ème tranche	FDIS 2025 - 53ème tranche			
FDIS SOLLICITE		1 923 788,00 €	2 127 722,25 €	2 316 520,75 €				

INFORMATIONS A REMPLIR PAR LE DEPARTEMENT

VOTE EN CP ET MONTANT								
DATE CP :								
MONTANT ATTRIBUE								
INTERLOCUTEUR AU CD74	Direction/Service/Nom/Prénom :							

OBSERVATIONS:

NOM DE L'OPERATION: Aménagement d'un P+R au terminus du tramway

NATURE DU PROJET (mobilité, éducation, sport, culture, autre...)	Mobilité
MAITRE D'OUVRAGE	Annemasse Agglo
INTERLOCUTEUR TECHNIQUE	Direction/Service/Nom/Prénom : Direction générale / Service politiques partenariales / ALVIN-BESSON Anais Ligne directe: 04.50.87.83.00 - 2271 Email: Anais.ALVIN-BESSON@annemasse-agglo.fr

PRESENTATION DE L'OPERATION : Annemasse Agglo réalisera un parc-relais au terminus de la ligne de tramway 17 TPG reliant Annemasse à Genève. Le tramway en service depuis fin 2019 dispose actuellement d'un terminus au Parc Montessuit. Dans le cadre du prolongement de cette ligne jusqu'au Lycée des Glières (phase 2), son terminus, dont les travaux interviendront entre 2024-2025 pour une mise en service en fin d'année 2025, début 2026 il est prévu l'aménagement d'un parking relais à proximité du dit Lycée et de l'écoquartier Château-Rouge. Ce projet s'inscrit dans la politique volontariste d'Annemasse Agglo en faveur de l'intermodalité et est complémentaire à l'offre de P+R déjà en place sur le territoire dont deux en interface avec le BHNS Tango de 250 places chacun et un autre à proximité de la gare LEX de Machilly (140 places).
Ce parking doit être réalisé en ouvrage et a pour objectif de proposer 200 places.

DEPENSES	MONTANT
POSTES DE DEPENSES	
Etudes de MOE	993 128,00 €
Foncier	1 100 000,00 €
Travaux	6 482 438,00 €
TOTAL HT	8 575 566,00 €
TOTAL TTC	10 290 679,20 €

RECETTES ENVISAGEES	MONTANT	TAUX D'INTERVENTION
FINANCEURS + DISPOSITIF		
CD74		
CD74 (FDIS)	3 767 033,00 €	43,93%
ETAT	1 041 500,00 €	12,14%
REGION		
AUTRES - Confédération Suisse - PA4		
AUTOFINANCEMENT	3 767 033,00 €	43,93%
TOTAL HT	8 575 566,00 €	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
MONTANT ESTIMATIF DES DEPENSES		0,00 €	1 391 888,00 €	387 806,00 €	3 853 599,00 €	2 942 273,00 €		
ECHEANCIER FDIS		FDIS 2022 - 50ème tranche & tranches précédentes (montant voté)	FDIS 2023 - 51ème tranche (vote janvier 2024)	FDIS 2024 - 52ème tranche				
FDIS SOLLICITE		250 000,00 €	1 796 536,02 €	1 720 496,98 €				

INFORMATIONS A REMPLIR PAR LE DEPARTEMENT

VOTE EN CP ET MONTANT								
DATE CP :								
MONTANT ATTRIBUE								
INTERLOCUTEUR AU CD74	Direction/Service/Nom/Prénom :							

OBSERVATIONS:

NOM DE L'OPERATION: Aménagement d'un Transports Collectif en Site Propre Gare d'Annemasse - Bonne vers l'hôpital de Findrol								
NATURE DU PROJET (mobilité, éducation, sport, culture, autre...)	Mobilité							
MAITRE D'OUVRAGE	Annemasse Agglo							
INTERLOCUTEUR TECHNIQUE	Direction/Service/Nom/Prénom : Direction générale / Service politiques partenariales / ALVIN-BESSON Anais Ligne directe: 04.50.87.83.00 - 2271 Email: Anais.ALVIN-BESSON@annemasse-agglo.fr							
<p>PRESENTATION DE L'OPERATION : Le projet vise ainsi à créer sur le corridor de la route de Taninges un axe TC structurant avec des aménagements de sites propres et une meilleure fréquence, assurant le rabattement depuis plusieurs quartiers, zone commerciales et communes connaissant une forte croissance urbaine, vers le RER Léman Express en gare d'Annemasse et vers le tram TPG 17 transfrontalier ainsi que le BHNS Tango.</p> <p>Cette nouvelle infrastructure permet de créer une liaison forte entre l'agglomération genevoise, le secteur Est d'Annemasse, Vétraz-Monthoux, Cranves-Sales, Bonne, vers l'hôpital régional à Findrol. L'itinéraire hors agglomération de la ligne passe vers le P-R de Pont de Fillices et permet un rabattement des véhicules particuliers et des services de transport Proximité sur ce secteur.</p> <p>Le projet est composé d'aménagements visant à donner la priorité au bus sur la ligne TAC 5 afin de réduire fortement les temps de parcours (voies réservées en approche de carrefour, carrefours régulés, sites propres partiels) ainsi que sur les secteurs congestionnés. Il vise également l'aménagement d'arrêts accessibles aux personnes à mobilité réduite et équipés d'information en temps réel.</p> <p>Afin d'augmenter la fréquence des bus en 2026 et atteindre l'objectif de trois aller-retour par heure pleine, contre moins de deux aujourd'hui, le nombre de courses va être augmenté de 55 % pour passer de 60 à 93 courses par jour.</p> <p>En heure de pointe, la fréquence des bus sera de 30 minutes. Le temps de trajet entre la Gare d'Annemasse et la commune de Bonne passera de 30 mn à moins de 20 mn, représentant ainsi un gain de temps de 40 % sur cet itinéraire.</p> <p>Enfin, en parallèle de la révision du SCOT de l'agglomération, une étude ligne directrice TCSP a été élaborée spécifiquement pour anticiper l'enjeu de cohérence entre urbanisation et la future ligne TC. Il s'agit ainsi de structurer l'urbanisation autour des points de desserte existants et d'anticiper l'évolution de l'offre en planifiant un développement organisé en épaisseur autour des arrêts à venir et d'éviter un développement linéaire ou à l'opportunité le long de l'axe de transport.</p>								
DEPENSES								
POSTES DE DEPENSES	MONTANT							
Etudes	1 016 469,06 €							
Foncier	2 497 600,00 €							
Frais de maîtrise d'ouvrage	292 147,02 €							
Réseaux Eau et Assainissement	0,00 €							
Travaux	16 247 425,63 €							
TOTAL HT	20 053 641,71 €							
TOTAL TTC	24 064 370,05 €							
RECETTES ENVISAGEES								
	MONTANT	TAUX D'INTERVENTION						
FINANCEURS + DISPOSITIF								
CD74								
CD74 (FDIS)	6 401 820,86 €	31,92%						
ETAT (AFITF + agence de l'eau)	1 300 000,00 €	6,48%						
REGION								
AUTRES - Confédération Suisse - PA4	5 950 000,00 €	29,67%						
AUTOFINANCEMENT	6 401 820,86 €	31,92%						
TOTAL HT	20 053 641,71 €	100,00%						
ECHEANCIER PREVISIONNEL								
MONTANT ESTIMATIF DES DEPENSES	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	0,00 €	0,00 €	84 647,02 €	1 177 600,00 €	2 000 000,00 €	3 580 000,00 €	4 000 000,00 €	9 211 394,69 €
ECHEANCIER FDIS		FDIS 2022 - 50ème tranche & tranches précédentes (montant voté)	FDIS 2023 - 51ème tranche (vote janvier 24)	FDIS 2024 - 52ème tranche	FDIS 2025 - 53ème tranche	FDIS 2026 - 54ème tranche	FDIS 2027 - 55ème tranche	
FDIS SOLLICITE		266 000,00 €	0,00 €	800 837,93 €	1 142 860,68 €	1 276 939,31 €	2 915 182,94 €	
INFORMATIONS A REMPLIR PAR LE DEPARTEMENT								
VOTE EN CP ET MONTANT								
DATE CP :								
MONTANT ATTRIBUE								
INTERLOCUTEUR AU CD74	Direction/Service/Nom/Prénom :							
OBSERVATIONS:								

NOM DE L'OPERATION: Prolongement de la ligne de tramway (Rue du Parc au quartier Dussonchet-Perrier)								
NATURE DU PROJET (mobilité, éducation, sport, culture, autre...)	Mobilité							
MAITRE D'OUVRAGE	Annemasse Agglo							
INTERLOCUTEUR TECHNIQUE	Direction/Service/Nom/Prénom : Direction générale / Service politiques partenariales / ALVIN-BESSON Anais Ligne directe: 04.50.87.83.00 - 2271 Email: Anais.ALVIN-BESSON@annemasse-agglo.fr							
PRESENTATION DE L'OPERATION : Le prolongement de la ligne du tramway genevois vers Annemasse s'effectue en deux phases. La 1ère a été lancée en 2016 et mise en service en décembre 2019. La 2ème phase s'engagera par la création de 1.33 km de lignes supplémentaires et de 3 nouveaux arrêts depuis le centre d'Annemasse (rue du Parc) vers le quartier dense du Perrier. Le projet permet de développer l'intermodalité sur ce secteur, de renforcer l'attractivité de la ligne et d'accroître notablement le report modal, grâce à une bonne articulation avec le BHNS et le réseau de bus urbains. Il vise également à limiter fortement la circulation automobile autour du futur tramway. L'aménagement de l'espace public fait partie intégrante du projet et participe à l'identification de l'axe emprunté par le tramway, tout en faisant des stations des points de repère dans la ville et en mettant en valeur des centralités commerçantes (végétalisation partielle de la plateforme, aménagement de cheminements piétons et de jardins, éclairage adapté, design contemporain...).								
Le projet permet également de concentrer et de densifier l'urbanisation (logement et activités économiques), le long de la ligne, dans le centre de l'agglomération annemassienne et de mieux desservir des équipements générateurs de déplacements (équipements scolaires et sportifs, centres commerciaux). Ce projet s'articule avec le projet de piétonnisation du centre d'Annemasse porté par la commune qui renforcera l'attractivité du centre ville et la pratique des modes doux.								
Enfin, la construction d'un parking Relais de 200 places voitures et 70 places vélos est prévue au nouveau terminus								
DEPENSES	MONTANT							
POSTES DE DEPENSES								
Etudes	2 724 580,00 €							
Foncier	905 000,00 €							
Frais de maîtrise d'ouvrage	3 266 989,00 €							
Réseaux Eau et Assainissement	6 614 550,00 €							
Travaux	34 876 817,00 €							
TOTAL HT	48 387 936,00 €							
TOTAL TTC	58 065 523,20 €							
RECETTES ENVISAGEES	MONTANT	TAUX D'INTERVENTION						
FINANCEURS + DISPOSITIF								
CD74								
CD74 (FDIS)	16 413 499,09 €	33,92%						
ETAT (AFITF + agence de l'eau)	4 360 825,82 €	9,01%						
REGION								
AUTRES - Confédération Suisse - PA4	11 200 112,00 €	23,15%						
AUTOFINANCEMENT	16 413 499,09 €	33,92%						
TOTAL HT	48 387 936,00 €	100,00%						
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
MONTANT ESTIMATIF DES DEPENSES	66 855,00 €	617 042,00 €	4 000 746,00 €	15 105 583,00 €	22 830 509,00 €	5 742 201,00 €		
ECHEANCIER FDIS		FDIS 2022 - 50ème tranche & tranches précédentes (montant voté)	FDIS 2023 - 51ème tranche (vote janvier 24)	FDIS 2024 - 52ème tranche	FDIS 2025 - 53ème tranche	FDIS 2026 - 54ème tranche		
FDIS SOLLICITE		1 650 000,00 €	5 550 140,37 €	5 164 436,00 €	4 048 922,72 €			
INFORMATIONS A REMPLIR PAR LE DEPARTEMENT								
VOTE EN CP ET MONTANT								
DATE CP :								
MONTANT ATTRIBUE								
INTERLOCUTEUR AU CD74	Direction/Service/Nom/Prénom :							
OBSERVATIONS:								